

Vadémécum sciences économiques et sociales

Programme de première

Sommaire

- I. **Résumé du programme de sociologie**
 - a. La socialisation
 - b. Groupes et liens sociaux
 - c. Déviance et contrôle social
- II. **Résumé du programme d'économie**
 - a. Monnaie et financement de l'économie
 - b. Les marchés
- III. **Résumé du programme de sciences politiques**
 - a. Démocratie, opinion publique et comportements électoraux
- IV. **Résumé du programme « regards croisés »**
 - a. La gestion des risques dans les sociétés développées
 - b. La gouvernance des entreprises
- V. **Les épreuves pour la terminale**
 - a. Le grand oral
 - b. Les épreuves écrites
 - c. Le programme 2021 pour l'écrit

I. **Résumé du programme de sociologie**

a. **la socialisation**

La socialisation désigne le **processus de transmission des valeurs, des normes et des rôles sociaux dans la société**. Les **valeurs** sont des principes, des idéaux, qui influencent les normes (exemple : le respect de l'environnement). Les **normes** sont des règles, inspirées des valeurs (exemple tirer ses déchets). Les **rôles sociaux** sont une combinaison de normes et de valeurs attendue dans une situation sociale donnée. Par exemple dans un établissement scolaire, on attend d'un élève qu'il lève la main et vouvoie son professeur, ce qu'il ne fera pas avec ses amis ou ses parents. L'élève n'est pas « que » élève mais peut aussi être fan de football, petit ami, militant associatif, etc. Il a donc différents rôles sociaux selon la situation, qu'il change plus ou moins consciemment.

La socialisation se transmet via différentes **instances de socialisation** : **primaires** lorsqu'il s'agit de la socialisation de l'enfance, transmettant les premières valeurs et les premières normes (il s'agit principalement de la famille mais aussi de la crèche, de l'école maternelle, des dessins animés pour les enfants...) et **secondaires** lorsqu'il s'agit de la socialisation postérieure, d'un individu déjà socialisé. Il s'agit de la socialisation au travail, des groupes de pairs, de l'université, des médias, etc. Ces différentes instances de socialisation peuvent aussi transmettre des normes, des valeurs et des rôles différents, voire opposés : par exemple l'école peut encourager un enfant à faire des études longues et scientifiques alors que ses parents veulent qu'il fasse des études courtes et techniques. On parle alors de **socialisation contradictoire**. Chaque groupe social peut avoir ses propres codes et valeurs.

La socialisation secondaire est généralement dans la continuité de la socialisation primaire mais elle il existe des phénomènes de ruptures. En particulier les individus doivent, à un ou plusieurs moments de leur vie, se **resocialiser**, c'est-à-dire apprendre de nouvelles valeurs, normes, rôles (mariage, entrée dans la vie active, passage à la retraite, arrivée au lycée, etc.). Cette resocialisation peut être voulue quand l'individu cherche à entrer dans un groupe qui n'est pas son groupe d'appartenance (celui avec lequel il partage des normes et des valeurs) mais un **groupe de référence**, qu'il cherche à intégrer. On parle dans ce cas de **socialisation anticipatrice**.

La socialisation est également **différenciée**, c'est-à-dire qu'elle n'est pas la même selon le **milieu social** ou selon le **genre** (garçon ou fille). Une grande partie de ce que nous appelons « masculin » et « féminin » est liée aux normes et valeurs transmises aux filles et aux garçons, qui apprennent à chacun à respecter son rôle social plutôt qu'à des différences naturelles (biologiques). Cette différenciation peut jouer sur de nombreux aspects : le choix du métier (90% des infirmiers sont des femmes), le partage des tâches ménagères (majoritairement réalisé par des femmes), etc. La socialisation différenciée selon le milieu social peut entraîner une **reproduction sociale**, processus par lequel les positions sociales se perpétuent dans le temps (les enfants font par exemple le même métier, ou ont le même niveau d'études que leurs parents).

La socialisation a des **conséquences durables** sur le comportement des individus. Elle incorpore en effet des attentes et des attitudes qui permettent à un individu de plus ou moins maîtriser les codes du milieu dans lequel il évolue, grâce à la possession d'un **capital culturel** approprié, qui va jouer sur les goûts, les façons de manger, de se tenir, de parler, de s'habiller, etc. Ce qui paraît alors « évident » ou « naturel » à un individu ne le sera pas pour un autre car il ne dispose pas du même capital culturel. La socialisation transmet aussi un **capital économique** et un **capital social** (réseau de relations).

Ces capitaux transmis ont une influence sur de nombreux domaines, notamment le choix du conjoint (**l'homogamie**, c'est-à-dire le fait de se marier avec quelqu'un du même milieu, reste très fréquente) ou la réussite scolaire : ainsi 75% des fils de cadres font un bac général contre seulement 34% des fils d'ouvriers (en 2008). Les fils de cadres et de profession intermédiaire représentent les trois quarts (72%) des élèves dans les grandes écoles alors qu'ils représentent seulement 30% de la population. Même les **pratiques culturelles**, que l'on pourrait penser déterminées uniquement par les goûts de chacun, sont fortement influencées par la socialisation différenciée : les individus les moins diplômés fréquentent beaucoup moins les musées, le théâtre, les expositions, lisent statistiquement moins, etc.

La socialisation n'explique cependant pas tous les comportements, car si nous sommes des êtres socialisés, nous sommes aussi des animaux évolués (*Homo sapiens*), influencés par des **facteurs naturels** (gènes, hormones par exemple, et plus généralement par tout un ensemble de comportements issus de l'évolution). Le débat sur la **part de l'inné** (ce qu'on est dès la naissance) et de **l'acquis** (ce qui est transmis par le groupe sociale) est toujours complexe car les deux dimensions s'interpénètrent du fait de la **plasticité cérébrale** : le cerveau humain est capable de se « recomposer » en fonction de ses apprentissages (surtout pendant l'enfance).

b. groupes et liens sociaux

Ce chapitre essaye de comprendre comment les individus forment des groupes et ce qui caractérise un groupe social. On observe que les individus ont des appartenances variées et plus ou moins restreintes, du **groupe primaire** qu'est la famille jusqu'à des groupes plus élargis tels que le syndicat, les groupes d'âge, la Nation, les groupes religieux, etc. Le degré de **conscience collective** (ou sentiment d'appartenance) joue un rôle clé dans la caractérisation des groupes. Pour le sociologue Serge Paugam, l'individu moderne dispose de quatre grands types de liens sociaux : des liens professionnels (**lien de participation organique**), des liens amicaux (**lien de participation élective**), des liens de citoyenneté (**liens politiques**) et des liens familiaux (**liens de filiation**).

Au fil des années les sociologues ont forgé des **catégories sociales**, regroupement statistiques agrégés d'individus à partir de critères objectifs (genre, âge, métier...) qui n'ont pas forcément de conscience collective mais partagent des liens. La **nomenclature** la plus utilisée en France est ainsi celle des **PCS, Professions et catégories socioprofessionnelles**, qui classent les individus en fonction de différents critères socioéconomiques : leur niveau de diplôme, leur niveau hiérarchique, leur secteur d'activité, etc. On distingue ainsi les agriculteurs des cadres, les ouvriers des employés, les cadres des professions intermédiaires, etc. Le classement complet implique plus de 500 catégories mais les 8 principales (premier niveau) sont les plus connues et utilisées. Ce type de classement, très utilisé en sociologie mais aussi dans les médias, permet de mieux comprendre la **structuration sociale** française et d'étudier son évolution : de très nombreux phénomènes économiques et sociaux comme les « Gilets jaunes », la « gentrification », le pouvoir d'achat, la tertiarisation, la mondialisation, la mobilité sociale,... peuvent être étudiés en utilisant le système des PCS.

Depuis Durkheim, les sociologues étudient également l'évolution des liens sociaux dans le temps long. Le phénomène **d'individualisme et d'individualisation** fait partie structurante de l'évolution des liens depuis les sociétés du Moyen-âge jusqu'à l'époque contemporaine. Au début du XX^{ème} siècle, Durkheim distingue schématiquement des sociétés à **solidarité mécanique**, qui reposent sur l'indifférenciation et la similitude des individus (sociétés traditionnelles), et des sociétés à **solidarité organique**, qui reposent sur la **division du travail**, l'individualisme et la complémentarité des individus, typiques des sociétés contemporaines. Paradoxalement, les individus sont plus autonomes tout en étant plus interdépendants. Pour Durkheim, le passage d'un type de société à un autre comporte des risques d'**anomie**, c'est-à-dire de pertes de repères pour l'individu dans la mesure où l'intégration sociale est plus difficile qu'avant.

La question de **l'affaiblissement des liens sociaux aujourd'hui et le rôle de l'individualisme** continue de faire débat chez les sociologues : si certains, optimistes, soulignent que les liens sociaux se recomposent plutôt qu'ils ne s'affaiblissent et insistent sur le fait que l'individualisme n'est pas l'égoïsme (De Singly), d'autres dénoncent la montée de la « **désaffiliation** » (Castel), issue d'un manque d'intégration notamment par le travail d'individus isolés et fragilisés par les crises économiques successives.

Dans une perspective plus interactionniste, la sociologie étudie les **réseaux sociaux**, dans le sens de l'ensemble des relations entre individus et entre groupes, et non dans le sens courant d'une plateforme numérique d'échange tel que Facebook. On peut ainsi étudier le rôle et les effets des **nouvelles sociabilités numériques** dans les relations sociales : **effet « bulle de filtrage »** (s'applique aux comportements politiques et culturels), **effet « Streisand »** (s'applique en communication), dangers du harcèlement en ligne, etc.

c. déviance et contrôle social

L'étude sociologique du **contrôle social** est l'étude du phénomène par lequel un groupe social fait respecter les normes en vigueur. Ce contrôle peut être **formel** (il est délégué à des institutions spécialisées telles que la police) ou **informel** lorsque le groupe lui-même s'en charge, sans que cela ne repose sur des procédures écrites. Par exemple, la norme dans un lycée est que les garçons ne viennent pas habillés en jupe : si un garçon ne respecte pas cela, un contrôle social formel (un surveillant) ou informel (des moqueries, des regards du groupe) se chargera de lui rappeler.

Le contrôle social a plusieurs fonctions. Selon E. Durkheim, la principale est le renforcement de la **cohésion du groupe** : en **stigmatisant** les individus déviants, le groupe renforce son unité et son identité. En obligeant les membres à respecter les normes, il permet l'existence d'une structure, d'un certain **ordre social**, permettant *in fine* la vie en société. Le respect des règles peut passer par différents processus : **dissuasion** lorsqu'il est fondé sur la sanction ou **imitation** lorsqu'il est fondé sur l'intégration à un groupe (par exemple, le CM2 abandonne certains jouets ou certains vêtements pour intégrer le groupe des collégiens). Il existe aussi tout un système de **sanctions**, positives ou négatives, matérielles ou symboliques, qui visent à rappeler les normes. Le débat sur l'existence de **normes universelles** (ex. l'interdit de l'inceste selon Claude Lévi-Strauss) continue d'irriguer les sciences sociales.

Le contrôle social est souvent **efficace** : on peut ainsi comprendre pourquoi les normes dans l'espace public (et notamment dans les transports en commun) empêchent souvent les personnes d'intervenir en cas d'agression d'une personne par une autre (cas des « passants spectateurs »). Cependant le contrôle social évolue avec le temps : dans les sociétés modernes, il est de plus en plus formel, du fait notamment de **l'urbanisation** ; il tend aussi à **s'informatiser** (surveillance vidéo).

Dans certains cas, le contrôle social échoue et l'individu transgresse une ou plusieurs normes : c'est la **déviante**. La déviance peut être interprétée de différentes façons par la sociologie. Dans une perspective holiste, c'est le produit de **l'anomie** (E. Durkheim), une situation de pertes de repères où l'individu est mal intégré. Lorsque les écarts entre les aspirations et les possibilités de les réaliser deviennent trop importants (théorie de la « **frustration relative** »), un risque anémique apparaît, pouvant entraîner une déviance ou même une délinquance (transgression d'une norme juridique, avec différentes échelles de gravité, de la simple contravention au crime). La théorie du sociologue américain Robert Merton permet aussi de comprendre les différentes formes de contrôle social, selon que l'individu adhère aux buts de la société (par exemple, participer à la société de consommation) ou non, et selon qu'il utilise des moyens admis socialement pour cela, ou non. Il est alors possible de dégager cinq « idéaux-types » ou « profils » : Cette tension entre les valeurs sur lesquelles les individus fondent leurs objectifs et les moyens déterminés par des normes engendre diverses modalités d'adaptation que l'auteur regroupe en cinq catégories.

Une première catégorie, le **conformisme**, se caractérise par l'acceptation à la fois des moyens institutionnalisés et des buts culturels. Contrairement aux autres catégories, le conformisme ne constitue pas une déviance.

A l'opposé, la catégorie du **retrait** (ou évasion), consiste en un refus généralisé portant à la fois sur les moyens et les buts socialement valorisés. Les toxicomanes au même titre que les schizophrènes et les clochards entreraient dans cette catégorie puisqu'ils n'adhèrent ni aux buts ni aux règles de la société.

Le **ritualisme** est réalisé lorsque le respect scrupuleux des normes se double d'une indifférence pour les finalités (bureaucratisme).

A l'inverse, il y a **innovation** lorsque des objectifs valorisés sont atteints en recourant à des moyens illicites (vol, escroquerie, prostitution, délinquance en général), l'accès aux moyens légitimes étant souvent rendu difficile en raison d'une position sociale désavantageuse.

Une cinquième catégorie, la **rébellion**, consiste en un rejet global des moyens et des buts proposés au profit de l'adhésion à un nouveau système social.

D'autres sociologues insistent cependant sur la dimension interactionniste de la déviance : certains comportements, pourtant délinquants, ne sont pas stigmatisés par le groupe (ex. télécharger des films illégalement). On peut alors observer que le groupe caractérise (ou non) la déviance. Ce qui sera considéré comme déviant dans certains cas ne le sera pas dans d'autres cas. Ce que H. Becker appelle les « **entrepreneurs de morale** » jouent un rôle clé pour produire de nouvelles normes, stigmatisant ceux qui ne les respectent pas. On peut prendre comme exemple aussi bien les associations de lutte contre le tabagisme que pour la sécurité routière, les mouvements vegans, certains mouvements religieux, etc. De plus, l'intégration et la déviance (voire la délinquance) ne sont pas forcément contradictoires du fait de l'existence de « **carrières déviantes** » (Goffman).

Enfin, on peut mentionner l'existence d'explications strictement **individualistes** de la déviance, qui peuvent expliquer certains comportements à faible coût et à fort avantage : piller une boutique en fin de manifestation quand la police est débordée, ne pas payer son ticket de stationnement, etc. Le **genre** peut aussi jouer un rôle structurel dans l'explication de certains comportements, du fait de facteurs sans doute biologiques mais aussi sociaux (socialisation différenciée) : les garçons représentent ainsi 95% des détenus.

L'étude de la délinquance pose enfin la question de sa **mesure** et son évolution sur le long terme. Si, dans l'ensemble, la société est beaucoup moins violente que par le passé (c'est la thèse de S. Pinker, qui s'appuie notamment sur les statistiques de meurtres), cela n'est pas toujours perçu par les individus. La délinquance est de plus assez difficile à mesurer, car tous les actes délinquants ne sont pas recensés (on parle **chiffre noir de la délinquance**). Les statistiques de la police sont fortement dépendantes des priorités assignées à celle-ci (si on demande à la police de se concentrer sur les infractions routières, on observera probablement une hausse de ces infractions), tandis que les enquêtes sociologiques (dites **enquêtes de victimation**) donnent plutôt une mesure du sentiment d'insécurité. Ces deux sources de données sont donc complémentaires.

II. Résumé du programme d'économie

a. la monnaie et le financement de l'économie

La monnaie est un bien très particulier, au cœur des échanges marchands et des économies capitalistes modernes. En effet, pour échanger, il faut une monnaie d'échange. Le troc (échange de biens contre d'autres biens) présente de nombreux inconvénients : transport des biens, évaluation des biens, et nécessité de trouver une contrepartie à son échange, c'est-à-dire une personne qui accepte d'échanger ce que l'on possède : on parle de **double coïncidence des besoins**.

La monnaie est un bien qui résout les difficultés du troc : elle sert de réserve de valeur, d'intermédiaire dans les échanges et d'unité de compte : ce sont les **trois fonctions de la monnaie**. A priori, n'importe quel bien peut servir de monnaie, tant qu'il possède certaines qualités : être facile à transporter, difficile à reproduire, facile à diviser, facile à conserver, accepté par tous. Dans l'histoire économique, des coquillages ou du sel ont été utilisés comme monnaie. Aujourd'hui, un bon d'achat Carrefour ou des billes dans une cour de récré peuvent être considérés comme de la monnaie. Au-delà des fonctions économiques, la monnaie a des **fonctions politiques** : elle sert à affirmer la puissance d'un Etat. Sur les billets d'une monnaie sont souvent inscrits des devises, des visages de « grands hommes », des monuments symboliques, etc.

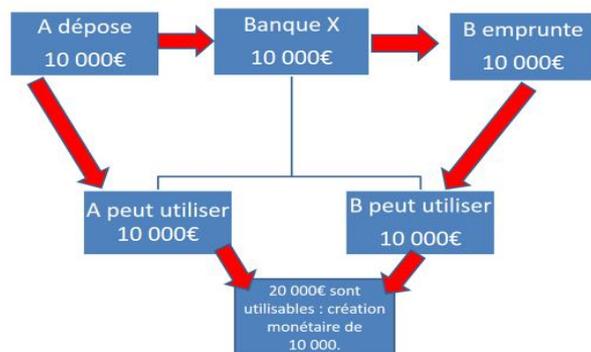
La **valeur faciale** (ce qui est écrit) d'un billet de banque est très différente de sa valeur physique, car il ne s'agit au fond que d'encre et de papier. C'est pourquoi la valeur de la monnaie repose sur une convention, celle d'accepter en paiement un simple objet de papier. On parle de **monnaie fiduciaire** (du latin *fidus*, confiance). La valeur de la monnaie repose sur la confiance et si cette confiance s'écroule, la monnaie ne vaut plus rien (ex. **hyperinflation**).

Si, dans une approche naïve, on pourrait penser que la monnaie aujourd'hui correspond aux pièces et aux billets (monnaie fiduciaire), ces derniers représentent pourtant moins de 10% de la monnaie en circulation dans la zone euro. En effet, aujourd'hui la monnaie est principalement **dématérialisée**, c'est-à-dire **scripturale** : elle circule de comptes en comptes sans jamais se trouver sous forme matérielle. On parle alors de monnaie pour tout actif liquide, qu'il soit ou non matériel. A long terme, le développement des **instruments de paiement dématérialisés** (ex. paiement sans contact) peuvent laisser penser à une disparition des pièces et des billets.

La notion de **liquidité** est centrale pour comprendre la monnaie. En effet, une monnaie est un actif que l'on peut utiliser pour échanger, c'est-à-dire que l'on peut utiliser en moyen de paiement. Le **degré de liquidité** mesure le degré de facilité à utiliser un actif en moyen de paiement. Un billet de banque est l'actif le plus liquide qui soit, car tout agent l'acceptera en paiement. Un montant sur un livret A est déjà un peu moins liquide, car il faudra transférer l'argent sur un compte courant pour pouvoir l'utiliser en paiement. Certains placements (comme les PEL ou les assurances vie) sont encore moins liquides car l'argent est bloqué pendant une certaine durée. Par convention, on retiendra qu'on considère comme « monnaie » tout actif liquide en moins de deux ans. Les différents **agrégats monétaires** (nommés M1, M2 et M3) classent ainsi les différentes formes de monnaie selon leur degré de liquidité, du plus liquide (M1 = pièces et billets, comptes courants) jusqu'à M3.

Dans une économie en croissance, il est nécessaire d'avoir une **création monétaire** pour faciliter les échanges et la création de richesse. La création de pièces et de billets est réservée à la **Banque centrale** : cette institution, en charge de la régulation d'une zone monétaire (pour nous, il s'agit de la BCE, située à Francfort), dispose du **monopole d'émission de la monnaie fiduciaire**. Elle peut cependant émettre d'autres formes de monnaie à discrétion : on parlera de « **monnaie centrale** » ou « **monnaie de base** » pour désigner toute monnaie émise par la Banque centrale.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la Banque centrale n'est pas la seule à créer de la monnaie. Les banques commerciales (dites « **banques de second rang** »), comme par exemple le Crédit agricole ou le Crédit mutuel créent aussi de la monnaie. Elles doivent pour cela disposer d'une **licence bancaire** (une autorisation de l'Etat). Cette licence autorise les banques à prêter davantage de monnaie qu'elles ne disposent de réserves, ou, pour le dire autrement, à prêter plusieurs fois la même somme. Par exemple, si un client A dépose 10 000€ à la banque et qu'un client B emprunte 10 000€, on pourrait penser que la banque ne réalise qu'un simple transfert de A à B (en prélevant des intérêts au passage pour financer ses frais) et donc qu'il n'y a aucune création monétaire. En effet, les banques commerciales réalisent des transferts entre des clients qui ont de l'épargne et d'autres qui ont besoin d'emprunter, c'est une fonction essentielle appelée « **intermédiation de bilan** ». Cependant, le système bancaire dans son ensemble crée plus de monnaie qu'il ne dispose de dépôts : la masse monétaire augmente régulièrement. Dans notre exemple, A et B ont tous les deux la possibilité d'utiliser la monnaie comme moyen de paiement. La Banque a donc en réalité créé 10 000€ à partir de rien, *ex nihilo* en latin.



Les banques créent donc une forme de monnaie qu'on peut appeler la « monnaie de crédit » ou la « monnaie de dette ». On peut dire que « **les crédits font les dépôts** » car ce sont les crédits accordés par les banques qui sont à l'origine de cette création monétaire. Si cette monnaie est créée « à partir de rien », c'est parce que les banques transforment des créances (les prêts qu'elles accordent) en monnaie, en permettant à leurs clients qui empruntent de l'argent de payer leurs dettes avec le prêt : on parle donc de « **monétisation des créances** » pour désigner ce processus.

Ce système ne fonctionne que parce que les clients ne viennent jamais retirer tous leurs avoirs au même moment : dès le XVème siècle, les banquiers italiens s'étaient en effet aperçus qu'il pouvait émettre plus de titres de créances qu'ils n'avaient d'or (adossés à ces titres) dans leurs coffres forts. Si tous les clients voulaient retirer leurs avoirs en même temps, la banque risquerait la faillite (« **bank run** »). De plus, les banques font face à des **fuites de monnaie** hors de leur système ; c'est le cas par exemple lorsque A, qui appartient à la banque X, veut payer B, qui appartient à la banque Y. La banque X doit alors « rembourser » la banque Y. Cela se passe quotidiennement sur le **marché interbancaire** : on parle de **compensation interbancaire**, situation où toutes les banques se remboursent ce qu'elles se doivent. De plus, si A veut retirer de la monnaie au distributeur, la banque X ne peut pas créer de billets, car seule la Banque centrale a ce droit. Elle doit donc maintenir des réserves en monnaie de base suffisantes pour limiter les fuites (toutes les banques commerciales doivent avoir un compte à la Banque centrale). Il existe d'autres mécanismes qui limitent le pouvoir de création monétaire des banques : ce pouvoir n'a rien de magique et est adossé à une réglementation spécifique : mal contrôlé, il présente des risques.

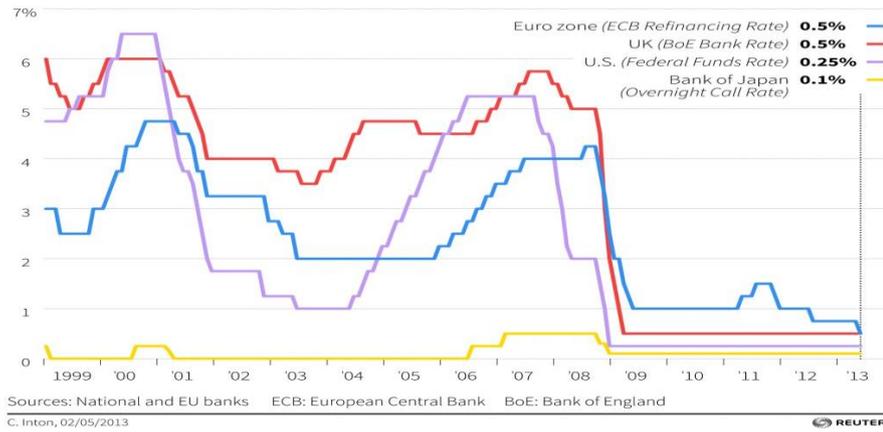
En effet, une mauvaise régulation de ce système peut entraîner des déséquilibres économiques. La monnaie créée par les banques commerciales est détruite à l'occasion des remboursements de crédit : lorsque A rembourse son prêt, il « rend » à la banque la monnaie créée (plus les **intérêts** qui financent la banque), la monnaie créée disparaît (par un simple **jeu d'écritures comptables**, tout restant dématérialisé, c'est-à-dire **scripturaire**). Dès lors, si les banques accordent trop de crédit à des agents insolvable, une partie de la monnaie créée n'est pas remboursée et circule dans l'économie. Il en résulte une hausse de la **masse monétaire** et à terme, une **inflation** (hausse des prix), car aucune production supplémentaire n'est associée à cette création monétaire. Dans les cas très graves, l'inflation est si forte que la monnaie perd toute valeur : les billets servent alors à tapisser la maison ou comme bois de chauffage, car il faut plusieurs millions d'unités monétaires pour acheter un œuf (cas de l'Allemagne dans les années 1920, du Zimbabwe dans les années 2000, du Venezuela dans les années 2010...). Inversement, si les banques refusent trop de crédits à des agents solvables, la société toute entière perd des opportunités de richesses et donc de création d'emplois. Schématiquement, **trop de monnaie en circulation (par rapport à la production) entraînera de l'inflation et trop peu entraînera du chômage**. Aucune raison ne laisse penser que les banques vont créer la juste quantité de monnaie qui permet de créer des emplois sans inflation excessive. Au contraire, elles ont tendance à créer trop peu de monnaie en temps de crise (car la **défiance s'installe**, on ne sait pas à qui on peut faire confiance) et trop en temps de croissance (car c'est l'**euphorie**, il ne faut pas perdre des opportunités de profit), les deux situations étant source de crises futures.

Toutes ces raisons nécessitent donc l'intervention de la Banque centrale qui a pour but de **contrôler la masse monétaire**. Elle ne le fait pas directement mais via la maîtrise des **taux directeurs**, dont le principal est le **taux de refinancement**. Ce taux d'intérêt est le taux auquel la Banque prête aux banques de second rang : plus il est élevé, plus le coût du crédit sera élevé pour les banques. Elles auront donc tendance à réduire le volume des crédits qu'elles accordent, ou à rendre plus strictes les conditions d'accès. Inversement, une baisse du taux de refinancement par la Banque centrale a pour but de rendre le crédit moins coûteux, donc de stimuler l'économie et *in fine* de faire baisser le chômage. Les décisions de la Banque centrale sont prises régulièrement en fonction de l'état de l'économie, des objectifs d'inflation (environ 2% par an pour la BCE) et du système bancaire. La BCE a tendance à suivre avec du retard la politique américaine (FED), et les taux de la plupart des grandes Banques centrales du monde sont aujourd'hui très bas voire nuls, dans le but de soutenir le crédit et donc l'économie après la crise de 2009. Cependant, on observe que cette politique ne fonctionne pas toujours car une baisse du coût du crédit n'est pas une incitation suffisante si les banques commerciales ne trouvent pas suffisamment de clients solvables, ce qu'on peut résumer par le dicton « on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif ».

ECB cuts interest rates

Interest rates of major central banks compared

LATEST DATA



La baisse des taux directeurs après 2009 apparaît clairement.

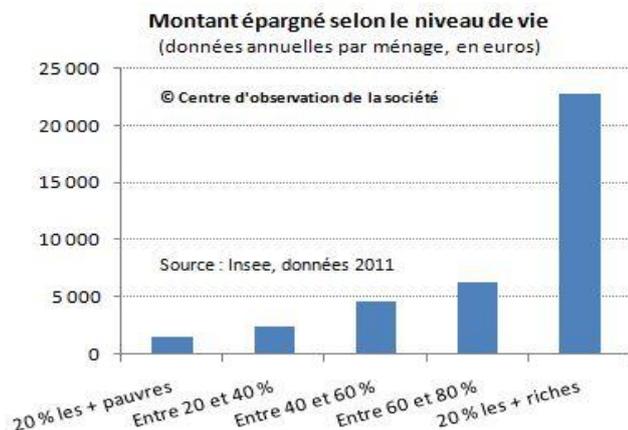
Les Banques centrales disposent de plusieurs autres leviers d'action : les politiques dites de « **quantitative easing** » consistent, lorsque la Banque estime que la situation le justifie, à injecter rapidement des milliards dans le système économique en rachetant des actifs aux banques, généralement des obligations d'Etat : il s'agit donc d'un financement indirect des dépenses publiques. L'objectif est d'éviter une **crise de liquidité** ou de relancer l'économie. Lorsqu'une grande banque menace de faire faillite, la Banque centrale peut aussi intervenir pour éviter que son effondrement n'entraîne des faillites en cascade sur le principe de **l'effet domino** : c'est la fonction de **Prêteur en Dernier Recours (PDR)**, qui vise à répondre aux **crises de liquidité**. Ces politiques font l'objet de vifs débats sur leur efficacité. Certains économistes estiment qu'elles sont susceptibles de relancer l'inflation (dont le taux idéal se situe entre 2% et 4% par an), et posent notamment la question du soutien des Banques centrales aux Etats qui ne parviennent plus à financer leurs déficits. Un soutien trop direct inciterait les gouvernements à ne pas tenir compte des contraintes budgétaires nationales, au prix d'une inflation démesurée et de dépenses clientélistes ; une absence de soutien laisse les Etats démunis lorsqu'ils ne sont plus en capacité d'emprunter (ex. Grèce). Au fil des années post-2009, les politiques de « **quantitative easing** » sont devenues un outil fréquemment utilisé par la plupart des Banques centrales. Depuis lors, d'autres outils encore moins conventionnels sont débattus par les économistes, notamment dans le contexte de la crise du coronavirus. Cf printemps de l'économie, conférence

Au-delà de l'action de la Banque centrale, le **financement de l'économie** passe par des mécanismes variés. Les petites entreprises se financent principalement avec les réserves issues des profits réalisés les années précédentes, ce qu'on appelle **l'autofinancement**. Les PME ont plus largement accès au crédit bancaire. Quant aux grandes entreprises, elles utilisent principalement les **marchés financiers : on parle de financement direct**. Sur ces marchés, des agents ayant une **capacité de financement** (surtout des ménages ou des fonds d'investissement) rencontrent des agents ayant un **besoin de financement** (entreprises, Etats). Cette rencontre forme le **taux d'intérêt d'équilibre**, fonction du **risque de crédit** (risque que l'emprunteur ne rembourse pas). L'intérêt principal pour les entreprises d'utiliser les marchés est d'avoir accès à des financements beaucoup plus importants qu'avec une banque. L'entreprise peut s'introduire en bourse ou si elle l'est déjà faire une augmentation de capital : l'entreprise promet à ses investisseurs une partie des bénéfices futurs, qu'on appelle **dividendes** : elle parie donc sur ses prochains résultats, donc sur sa croissance. Les actionnaires s'enrichissent soit en revendant l'action à un prix plus élevé qu'ils l'ont achetée (**spéculation**) soit avec les **dividendes**. Il est cependant aussi possible d'emprunter de façon « classique » sur les marchés financiers, en émettant des **obligations** qui sont des titres de crédit avec un intérêt. Ces derniers peuvent cependant être revendus si le prêteur estime n'avoir plus confiance en son emprunteur. La plupart des Etats s'endettent ainsi, généralement pour dix ans (obligations d'Etat à dix ans). Les marchés des capitaux comportent plusieurs « compartiments » : le marché monétaire pour le financement de court terme, les marchés financiers pour les financements de plus long terme.

Les ménages, quant à eux, participent au financement de l'économie via leur **épargne**. Celle-ci est le fruit du calcul du **revenu disponible** :



L'âge, le niveau de revenus ou même la culture du pays jouent un grand rôle dans le niveau de l'épargne des ménages : si les Américains épargnent peu en moyenne, les Chinois épargnent bien plus. Le niveau d'épargne est maximum entre 30 et 50 ans, tandis que les plus riches épargnent beaucoup plus que les pauvres.

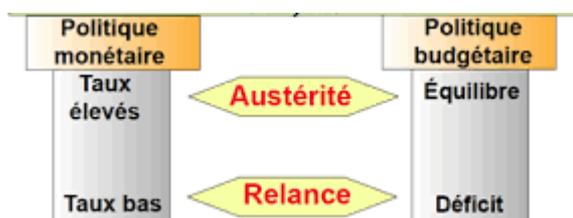


Pour tenter de réduire le chômage et contrôler l'inflation, les pouvoirs publics ont deux leviers à leur disposition. Le premier est la **politique monétaire**, gérée par la Banque centrale (cf. supra). Le second est la **politique budgétaire**, qui consiste à agir sur les **dépenses publiques** et/ou sur les **impôts et les taxes** de façon à augmenter la **demande** en cas de crise de surproduction, ou la ralentir en cas de crise de sous-production. On parle de **politique expansive** (ou **politique de relance**) lorsqu'il s'agit d'augmenter la demande pour réduire le chômage, et de **politiques restrictives** (ou **politiques de rigueur** ou encore, plus péjoratif, de **politiques d'austérité**) lorsqu'il s'agit de modérer la demande pour éviter l'inflation. Ces politiques, quelles qu'elles soient, peuvent être qualifiées de **politiques conjoncturelles** dans le sens où elles visent à limiter les déséquilibres de court terme, soit sur un horizon inférieur à deux ans. On les distingue ainsi des **politiques structurelles** qui visent à transformer la structure même de l'économie, de façon durable (ex. modifier le droit de propriété).

Comme toute action économique, l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte. Son efficacité fait l'objet de débats politico-économiques. L'une des contraintes est la **dette publique** : lorsque l'Etat augmente ses dépenses à un niveau supérieur à ses recettes (cas en France depuis 1974), il crée un **déficit public**, qui, accumulé, forme la dette publique. Un niveau de dette excessif limite les marges de manœuvre de l'Etat et la possibilité de mener des politiques de relance. Cependant la médiatisation du « problème de la dette » est souvent excessive au regard des enjeux. Un Etat ne peut pas être comparé à une entreprise car il a des marges de manœuvre bien plus importantes et une durée de vie infinie. La dette publique ne pose donc problème que dans certaines conditions : lorsque la corruption et la fraude fiscale atteignent des niveaux si élevés que l'Etat a des difficultés à assurer un budget stable (Grèce, Venezuela...); lorsque les dépenses publiques ne servent pas à investir durablement dans l'économie ou à faire repartir la croissance, mais à financer des dépenses moins productives ou clientélistes ; lorsque l'Etat n'a plus la confiance des marchés financiers. Dans l'ensemble, la France n'est concernée par aucune de ces conditions (actuellement).

Donc les pouvoirs publics ont 2 grands moyens d'orienter l'activité économique vers une croissance avec emplois et sans inflation (ce qu'on appelle les politiques **CONJONCTURELLES** = de court terme, elles s'opposent aux politiques structurelles, de long terme)

- **La politique budgétaire** : avec le budget de l'Etat (dépenses et recettes) : soit de relance, soit restrictive
- **La politique monétaire** : c'est la **banque centrale** qui la mène avec le taux d'intérêt directeur : **soit de relance, soit restrictive**



b. les marchés

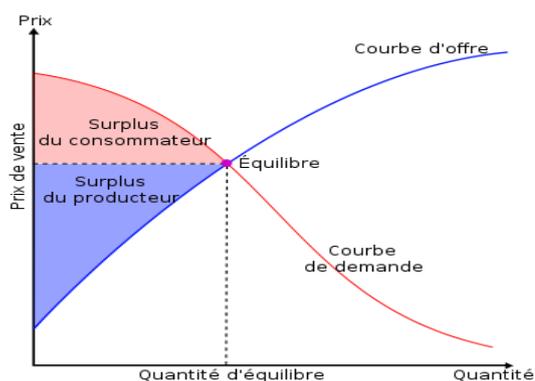
L'étude des marchés signifie l'étude des **échanges** en économie. Il s'agit de comprendre comment des quantités produites (offre) « rencontrent » des quantités achetées (demande), c'est-à-dire comment s'articulent **l'offre et la demande**. Même si les marchés sont un aspect essentiel des économies capitalistes modernes, ils existent depuis très longtemps, et, selon Adam Smith, prennent naissance dans la **tendance**

naturelle des hommes à échanger. Aujourd'hui, les marchés sont très divers : marchés de biens et de services, marchés virtuels (par ex. marché des changes) ou réels (marché sur place du village), marchés locaux ou mondiaux, etc.

Si l'échange est naturel, le marché ne l'est pas : pour fonctionner, les marchés **nécessitent des institutions**, c'est-à-dire des systèmes de règles organisées. En effet, on ne travaille pas pour quelqu'un si on n'a pas l'assurance qu'il va nous payer ; on n'achète pas un produit si on n'a pas l'assurance qu'il va nous être livré, etc. Si le respect des engagements de chaque partie a longtemps été assuré par un code d'honneur, la religion ou la violence (« si tu me voles, je te tues »), les institutions dans les économies modernes sont beaucoup plus formelles. Les règles propres aux échanges marchands, qui édictent les obligations de chaque partie, se trouvent dans des codes tels que le code du commerce, le code du travail ou encore le code civil. On peut citer en particulier le **droit de propriété** (usus, fructus et abusus), institution au fondement de tout échange marchand. De plus, le respect des **règles de la concurrence** est assuré par différentes organisations publiques, par exemple l'Autorité des marchés financiers, l'Autorité de la concurrence, etc. Elles ont un pouvoir de surveillance et d'amende en cas de non-respect des règles.

L'économie étudie les marchés en distinguant les marchés parfaitement concurrentiels, dans lesquels aucun agent ne peut à lui seul influencer sur le prix (**preneur de prix**) et marchés imparfaitement concurrentiels. Le modèle microéconomique standard représente les marchés sous forme d'un graphique avec les quantités en abscisses et les prix en ordonnées. **Le prix joue un rôle fondamental pour coordonner l'offre et la demande.** La notion mathématique d'**élasticité-prix** (l'étude de la variation en % d'une quantité offerte ou demandée en fonction d'une variation en % du prix) est donc fondamentale pour différencier les marchés en fonction des types de produits, car les agents (notamment les consommateurs) ne réagissent pas aux variations du prix de la même façon selon qu'il s'agit d'un produit de luxe ou d'un produit de base. Ce sont les élasticités-prix qui déterminent **la pente des courbes d'offre et de demande.** Etudier les marchés est utile pour anticiper leur évolution : prévoir par exemple comment va évoluer le marché du pétrole est utile pour les entreprises concernées, pour l'Etat qui taxe ce produit, pour les entreprises qui investissent dans ce secteur, pour les consommateurs qui achètent ce produit, etc. Chaque marché est différent mais les formes des courbes sont très souvent les mêmes : **l'offre est une fonction croissante du prix alors que la demande est une fonction décroissante du prix.**

L'explication de la forme de la courbe d'offre passe par les concepts de **coût marginal et de profit.** Les entreprises ont **intérêt à vendre la quantité qui égalise le coût marginal et le prix**, puisque c'est la quantité qui maximise leur bénéfice. Ainsi, plus le prix de marché est élevé, plus les quantités offertes seront importantes et inversement.



L'analyse de **l'équilibre dynamique du marché** permet de comprendre comment le prix évolue si, par exemple, survient une modification des quantités offertes ou demandées sur le marché. La coordination de l'offre et de la demande par le prix permet d'atteindre, sous les conditions de la CPP, un rééquilibrage permanent du marché et garantissant les **gains à l'échange (ou surplus)** maximum tant pour les offreurs que pour les demandeurs. Adam Smith prenait l'exemple des gants et des chaussures. Supposons que trop de chaussures aient été produites par rapport à la demande, et pas assez de gants. Dans ce cas, le prix des chaussures baissera car l'offre est supérieure à la demande. Pour des raisons inverses, le prix des gants augmentera. Cela modifiera les décisions de production des entreprises jusqu'à atteindre un nouvel équilibre, celui voulu par les consommateurs : plus de gants et moins de chaussures.

En effet, le prix coordonne des **décisions indépendantes** de millions d'agents, producteurs et consommateurs, qui ne se connaissent pas. Ceux-ci **réagissent aux incitations**, c'est-à-dire aux modifications de prix qui interviennent sur le marché. Ces producteurs et ces consommateurs ne sont préoccupés que de leur intérêt propre (ils sont « égoïstes » affirme Smith) et pourtant, leur coordination via le marché produit un résultat bénéfique à toute la société : la production de biens et de services en qualité et en quantité suffisante. Par exemple, le producteur de coton au Pakistan ne se préoccupe que du prix auquel il va embaucher des salariés et vendre son coton ; le chimiste teinturier du prix auquel il achète les pigments ; le fabricant de chemises du prix auquel il achète les fibres de coton, etc. Pourtant, tous ces individus indépendants semblent travailler de façon coordonnée pour un même objectif : produire des chemises. Au final, le marché est dynamique car **le prix évolue en permanence en fonction des décisions des acteurs, ce qui permet au marché d'être adaptable** et de limiter les crises (surproduction, pénurie...). Pour approvisionner une grande ville en pain, par exemple, il sera beaucoup plus efficace d'instaurer un marché et de laisser le prix du pain fluctuer en fonction des décisions des meuniers, des agriculteurs, des boulangers et des consommateurs, que de mettre en place une commission de fonctionnaires chargée de ce problème. En termes économiques, on dit que **le marché est un excellent moyen d'allouer (ie. de répartir) les ressources rares** que sont le capital, le travail et le produit de leur combinaison, les biens et services produits. L'un

des grands économistes du XXème siècle, Paul Samuelson, disait ainsi : « Je n'ai pas trouvé dans l'histoire documentée un seul cas où une région impliquant des millions de personnes peut être gérée sans un recours important au marché ».

Les gouvernements interviennent fréquemment dans le fonctionnement des marchés. Il peut y avoir plusieurs objectifs, comme décourager la consommation ou la production d'un produit. L'analyse graphique permet de montrer ce qui se produit, en termes de surplus, si le gouvernement instaure une **taxe forfaitaire**. Celle-ci réduit les quantités échangées et le surplus total. Paradoxalement, l'acheteur n'est pas le seul à supporter économiquement la taxe, elle se répartit entre demandeur et offreur.

L'étude des marchés **imparfaitement concurrentiels** est l'étude des marchés dans lesquels une entreprise dispose d'un **pouvoir de marché**, c'est-à-dire est capable d'influencer sur le prix à elle seule (**faiseuse de prix**). Si de très nombreuses situations existent, la plupart des analyses économiques se concentrent sur l'**oligopole** (quelques offreurs, beaucoup de demandeurs) et le **monopole** (un seul offreur, beaucoup de demandeurs). L'emplacement géographique, un brevet attaché à une innovation (dans ce cas, il s'agit d'un monopole temporaire), une situation institutionnelle peuvent expliquer un monopole. Certains marchés, à fort coûts fixes et à coûts marginaux faibles, tendent naturellement vers le monopole : on parle de **monopole naturel**. De manière générale, les marchés imparfaitement concurrentiels sont caractérisés par l'existence de **barrières à l'entrée**.

Les économistes montrent que les **monopoles sont moins efficaces que la concurrence** : une entreprise en monopole vendra généralement à un prix plus élevé des quantités plus faibles, ce qui réduit le surplus (une partie du surplus du consommateur est transféré au producteur, le surplus global diminue). Cependant, la situation dépendra du risque réel qu'à l'entreprise de perdre son monopole. Une entreprise qui a un risque réel (comme dans le cas du monopole d'innovation ou de la concurrence monopolistique, attachée à l'image de marque) se comportera comme si elle était en situation concurrentielle, tandis que ce ne sera pas le cas de l'entreprise qui n'a aucun risque de le perdre (monopole institutionnel ou légal, monopole naturel).

La modélisation des oligopoles passe par la théorie des jeux et notamment le célèbre « **dilemme du prisonnier** ». Ce modèle simple permet de comprendre pourquoi en oligopole, les entreprises ont intérêt à former des ententes, tout en ayant intérêt à les rompre. Le niveau d'information de chaque entreprise, leur puissance respective, leur part de marché, vont déterminer leur comportement.

Puisque, de manière générale, les marchés imparfaitement concurrentiels sont moins efficaces que la concurrence, les pouvoirs publics (via les autorités administratives chargées de contrôler tel ou tel marché) ont de longue date mis en œuvre des mesures pour renforcer la concurrence et sanctionner ses atteintes. On peut citer en particulier la lutte contre les ententes illicites (avec un système de délation), la lutte contre les abus de position dominante et la régulation des fusions-acquisitions. Ces dernières mesures ont pour but d'éviter *a priori* la formation d'entreprises trop grosses pour être concurrencées, tandis que la lutte contre les abus de position dominante sanctionne les entreprises qui profitent de leur domination sur un marché pour mettre en œuvre des pratiques illégales (vente liée, vente à perte, etc.).

Au-delà des questions concurrentielles, les marchés ne répondent pas à tous les problèmes. On peut citer les difficultés des marchés à prendre en compte les **externalités**, par exemple quand la production d'une usine pollue une rivière : il y a alors une différence entre **coût social** et **coût privé** de la production ; or, le marché n'intègre que le coût privé. De même, certains biens ne sont pas rentables par nature, parce qu'il est impossible d'empêcher un consommateur de bénéficier de ce bien sans payer (**non excluabilité**), tout en étant consommable simultanément par une multitude de personnes (**non rivalité**) : ce sont les **biens collectifs**. D'autres biens, les **biens communs**, sont rivaux mais non excluables (ex. ressources halieutiques) ce qui pose des questions de gestion collective de la ressource, ces biens ayant tendance à être peu produits mais surconsommés.

On peut également citer le cas des **asymétries d'information**, lorsque la divergence d'information entre offreur et demandeur est très forte : dans ce cas, le marché ne fonctionne pas bien et peut aller jusqu'à disparaître (cas du marché des automobiles d'occasion ou des assurances-divorces), via un phénomène de **sélection adverse**. L'**aléa moral** est un autre exemple de divergence d'information où dans la mesure où la mauvaise transmission de l'information entre un assuré et un assureur incite l'assuré à adopter un comportement risqué en transférant une partie des conséquences sur son assureur. Pour corriger cette défaillance de marché, il faut prévoir dans le contrat des mécanismes de surveillance ou d'incitation à adopter un comportement prudent. Cela nécessite parfois des interventions de l'Etat.

Enfin, un **raisonnement éthique** est nécessaire pour certains marchés. Le phénomène de **marchandisation** de la société implique que des pans de plus en plus larges de la société sont soumis à la sphère marchande. Par exemple, on peut se demander s'il serait éthiquement acceptable en France de mettre en place un marché de la vente d'organes ou de la location de son utérus (gestation pour autrui).

Pour toutes ces raisons, les pouvoirs publics sont amenés à réguler les marchés via un système de complexe de normes visant à encourager ou décourager certaines pratiques économiques. La nécessité et l'efficacité de ces interventions fait l'objet de vifs débats politiques et économiques.

Remarque :

Quel est le rôle de l'Etat dans l'économie ? L'économiste Musgrave définit 3 fonctions principales : allocation de ressource (lutter contre les défaillances de marché et concurrence imparfaite) , répartition (des revenus : répartitions primaire ex SMIC et secondaire) , stabilisation (avoir une croissance forte avec emplois et peu d'inflation : politiques conjoncturelles)

III. Résumé du programme de sciences politiques

c. Démocratie, opinion publique et comportements électoraux

La science politique étudie principalement le **pouvoir**, notamment dans les sociétés démocratiques. Comme souvent, l'objet d'étude central (« qu'est-ce que le pouvoir » ? « qu'est-ce que la démocratie » ? ») constitue un problème à part entière qui contribue à définir une discipline. Ainsi, traditionnellement la démocratie se définit par le respect de trois grands principes :

1. Conceptualisé pour la première fois par le philosophe français Montesquieu au XVIIIème siècle, le principe de **séparation des pouvoirs** signifie que le pouvoir **législatif** (voter, discuter les lois), **exécutif** (les faire appliquer) et **judiciaire** (sanctionner les crimes et délits) ne sont pas aux mains des mêmes organisations ou personnes. Il existe alors des cloisons juridiques entre les trois pouvoirs, plus ou moins fortes selon les cas et les démocraties (en pratique, c'est la séparation entre pouvoir exécutif et législatif qui a pris les formes les plus variées, principalement entre des **régimes présidentiels** et entre des **régimes parlementaires**).
2. **Les droits fondamentaux** sont des libertés accordées et garanties à tout citoyen d'un Etat démocratique. Leur respect et leur proclamation est généralement rappelé dans des textes fondateurs comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) pour la France, dont une mention est faite dans le préambule de la **Constitution** de 1958. Ces droits sont la liberté d'expression, d'association, d'entreprise, etc. Il y en existe de nombreux, tous étant limités par certains principes : par exemple la liberté d'expression n'autorise pas la diffamation, tout comme le droit de propriété n'est pas contradictoire avec l'obligation de payer ses impôts. Toutes les démocraties du monde ont des mécanismes de **contrôle de constitutionnalité** dont le but est de s'assurer que toutes les lois respectent les droits fondamentaux, c'est-à-dire *in fine* la Constitution, texte central au sommet de la **pyramide juridique**. En France, c'est le rôle du **Conseil constitutionnel** : lorsqu'un projet de loi est discuté, des parlementaires (ou le gouvernement lui-même) peuvent saisir cette instance qui décide si la loi (ou seulement une partie) est conforme à la Constitution. Dans le cas contraire, elle est purement et simplement supprimée (on dit censurée). Cela arrive fréquemment, le Conseil constitutionnel rendant plusieurs dizaines de décisions chaque année.
3. **Le principe de la représentation** est celui selon lequel les citoyens choisissent leur gouvernement, directement ou indirectement. Plus largement, un corps de **représentants** est élu à tous les échelons de l'Etat, depuis le simple élu du conseil départemental au Président de la République. En effet, les démocraties modernes sont **représentatives**, contrairement à la démocratie grecque. Du fait du grand nombre des citoyens, il est difficile ou impossible que ceux-ci prennent directement les décisions qui les concernent : ils délèguent alors ce pouvoir à des représentants spécialisés. Pour maintenir la vie démocratie, il est cependant nécessaire que ceux-ci soient régulièrement remplacés : c'est le rôle de l'**élection**. Dans certains pays ou à une échelle locale, la démocratie directe est cependant toujours active.

Si ces trois principes sont au cœur de toutes les démocraties, celles-ci ne se réduisent pas à l'application « mécanique » de grands principes. Les démocraties prennent leur source dans **la culture particulière** d'un peuple et sont réalisées dans des contextes historiques. Mettre en œuvre les institutions centrales peut prendre du temps, mais acquérir une culture démocratique dans laquelle le peuple fait usage de ses droits, non seulement les droits fondamentaux (par exemple : créer une association, lire la presse, manifester, créer une entreprise, voyager...) mais aussi le droit central de vote, est encore plus long. Après une longue expérience de dictature, certains pays (ex-pays du bloc de l'Est, pays africains décolonisés) ont mis des décennies à acquérir la démocratie, quand ils y sont parvenus.

En tentant de résumer les grands principes dans un ensemble d'indicateurs (une soixantaine), le magazine *The Economist* a élaboré un **indice de démocratie**, classant les pays sur une échelle de 0 à 10. En dernier, on trouve la Corée du Nord (1,08) tandis qu'en tête on trouve la Norvège (9,87). Notée 7,8, la France est classée dans les « démocraties imparfaites ».

La question de **l'opinion publique dans la démocratie** est une question qui émerge avec la montée en puissance d'une **opinion de masse**, après la seconde guerre mondiale. Avant le XIXème siècle, l'opinion est surtout le fait d'une élite cultivée qui sait lire et écrire et se préoccupe de politique. Avant 1848 notamment, le droit de vote est censitaire : il faut payer un impôt spécifique pour voter, ce qui exclut de fait les classes populaires. De plus, les femmes n'ont pas accès la vie politique et la presse est fortement contrôlée. A partir de l'affaire Dreyfus (1898), la presse commence à jouer un rôle plus important dans la vie politique, à mesure que l'alphabétisation de la population se généralise (école primaire gratuite et obligatoire en 1881). Les partis prennent aussi plus d'importance dans la vie politique. C'est après la seconde guerre mondiale que les **médias de masse** (d'abord la radio puis à partir des années 1960 la télévision, enfin internet dans les années 2000) vont profondément remodeler la vie politique. L'opinion publique devient alors l'opinion du plus grand nombre.

L'opinion publique est mesurée par le biais des **sondages**. Inventés dans les années 1930, ceux-ci se généralisent et se professionnalisent avec différentes techniques statistiques (**échantillonnage**, **méthode aléatoire**, **méthode par quotas**, etc.) dans les années 1960 en France. Aujourd'hui, les sondages sont massivement utilisés pour connaître « l'état de l'opinion publique » sur un sujet donné : on interroge les Français sur des sujets de société, sur la popularité des élus (notamment le Président), sur des projets de lois, et bien sûr à propos de leur futur vote (sondages d'intention de vote).

Les sondages exercent aujourd'hui une réelle influence sur la démocratie : le gouvernement peut consulter des sondages pour prendre une décision ou élaborer un projet de loi ; un candidat peut modifier son projet électoral ou même se retirer d'une élection en fonction des sondages ; enfin, des électeurs peuvent voter en fonction des sondages (**vote stratégique**). Les sondages ont donc à la fois un rôle de communication et de décision politique, un rôle de sélection des représentants (notamment au sein des partis) et un rôle de modification du comportement des électeurs.

Si les sondages ont leur utilité (ils sont le seul moyen scientifique de mesurer l'opinion publique), ils comportent aussi de nombreux biais. Alors que les sondages d'intention de vote sont relativement fiables lorsqu'ils sont faits à une faible distance de l'élection (quelques mois à l'avance maximum), les autres types de sondages présentent de nombreux biais, ce que le sociologue P. Bourdieu avait résumé par la formule provocatrice « l'opinion publique n'existe pas » (1973). En effet, les sondages prétendent représenter l'opinion publique sous forme de pourcentage, ce qui peut être critiqué par son manque de subtilité ; ils reposent sur le postulat que tout le monde peut avoir une opinion sur n'importe quel sujet ou encore qu'il existe un consensus sur les questions qui méritent d'être posées. Enfin, la façon dont la question est formulée, la représentation graphique du résultat (sur une chaîne de télévision par exemple), le choix des répondants, le contexte dans lequel la question est posée, la non-maîtrise par certains journalistes des concepts de base du sondage comme la notion de marge d'erreur, tout cela peut grandement influencer le résultat et sa perception par l'opinion publique.

La question des **comportements électoraux** est centrale en science politique : le **vote** n'est pas un comportement politique comme un autre, il s'agit d'un droit fondamental essentiel qui a pour effet de contribuer à sélectionner les représentants (notamment gouvernants). Depuis longtemps, les politistes essaient de comprendre pourquoi les individus votent ce qu'ils votent, ou pourquoi, le cas échéant, ils ne votent pas. Comme souvent en sociologie (ici, la sociologie politique se confond avec la science politique), deux grandes explications cohabitent. L'une insiste sur le rôle des **appartenances sociales**, elle est de type « **holiste** ». Schématiquement, les individus votent comme ils sont. L'autre insiste sur le caractère individuel voire **stratégique** du vote. Elle est de type « **individualiste** ».

Dans la première analyse, des **grandes variables sociales** (appelées parfois **variables structurelles ou encore variables lourdes**) jouent un rôle déterminant dans le vote. On peut citer en particulier le territoire (on vote bien plus Front National dans le Nord et le Sud-Est), la religion (les catholiques sont plus à droite), la catégorie sociale (basée sur le revenu ou plus souvent la PCS), ou encore l'âge voire le genre, qui jouent cependant moins. Ces variables se cumulent et ont des liens entre elles : il y a un lien entre religion (être catholique), territoire (par exemple la Vendée ou la Bretagne), niveau économique (certains territoires sont plus riches que d'autres, ont plus ou moins de chômage). Il peut aussi y avoir un lien entre âge et religion (les pratiquants sont plus âgés que la moyenne). Les statistiques sociologiques montrent que ces variables déterminent le vote de manière structurelle. Par exemple, la probabilité qu'un retraité catholique pratiquant avec un fort patrimoine vivant en Vendée ait voté Mélenchon en 2017 est très faible, tandis qu'un ouvrier au chômage sans diplôme vivant à la campagne dans le Nord de la France a toutes les chances de voter Le Pen. Bien sûr, ce ne sont que des probabilités statistiques, mais elles restent fortes, d'où le terme « variable lourde ».

Il n'est pas possible de parler de variables structurelles sans faire le lien avec le **clivage gauche-droite**, qui date de la Révolution française mais s'enracine en France à partir de l'affaire Dreyfus. Au cœur de la vie politique dans la plupart des pays démocratiques, il prend sa source dans une opposition de valeurs centrales notamment sur les thèmes sociaux et sociétaux (**progressistes vs conservateurs**) et sur les thèmes économiques (**libéraux vs antilibéraux**).

D'autres sociologues insistent sur le fait que voter est aussi un acte stratégique et individuel, qui est réfléchi par l'individu. On parle de **vote sur enjeu** pour désigner un vote stratégique déterminé par le contexte de l'élection, le programme d'un candidat, etc. Dès lors, l'électeur va consulter les sondages pour déterminer son choix : entre deux candidats envers lesquels il hésite, il choisira le mieux placé dans les sondages, quitte à voter pour un candidat qu'il préfère moins mais qui a plus de chances de l'emporter : on parle de « **vote utile** ». S'il est déçu d'un candidat, il n'hésitera pas à changer son vote, d'où une certaine **volatilité électorale**, le clivage gauche-droite ayant moins d'importance.

Les données statistiques récentes confirment plutôt cette approche : d'une part, on observe une montée des **indécis**, notamment à la dernière élection présidentielle dans un contexte particulier. Autrement dit, à quelques semaines voire quelques jours des élections, une frange importante d'électeurs (jusqu'à 40% selon les enquêtes) n'ont toujours pas fait leur choix. De plus, on observe un **affaiblissement du clivage gauche-droite**, la part des individus se reconnaissant dans ces notions étant aujourd'hui minoritaires en France, à l'exception des individus se déclarant « très à gauche ». Cependant, l'affaiblissement du clivage dans les statistiques ne signifie pas la disparition des clivages politiques, bien au contraire. Les oppositions de valeurs sur des questions comme l'immigration, la bioéthique (PMA, avortement, mariage homosexuel, euthanasie...), les drogues, la police, le rôle de l'Etat ou encore les impôts continuent de diviser fortement le corps électoral : on retrouve alors un clivage gauche-droite qui ne dit pas son nom. La question est-elle alors de la disparition du clivage ou de sa moindre valorisation par les électeurs ?

En hausse depuis une quarantaine d'années (à toutes les élections), l'**abstention**, c'est-à-dire le fait de ne pas voter, questionne la vitalité de la démocratie. En effet, une forte abstention affaiblit la **légitimité politique** de ceux qui gouvernent, puisqu'ils sont élus par une minorité de votants. Elle affaiblit la démocratie puisque l'un des droits les plus centraux n'est pas utilisé par le corps électoral. La montée de la **défiance**, notamment envers les partis politiques (le taux de confiance dans les partis est très faible en France, inférieur à 20%), renforce l'abstention, mais peut aussi la causer.

Les explications sociologiques de l'**abstention** oscillent, comme avec le vote, entre d'un côté des explications plus structurelles et d'autres plus individuelles. Si l'abstention systématique est surtout le fait d'individus peu diplômés, peu insérés, peu politisés et peu intéressés par la politique (ce que Muxel appelle « **l'abstention hors-jeu** »), d'autres abstentionnistes, majoritaires, sont au contraire politisés et diplômés : l'abstention est alors vécue comme un moyen de protestation et d'expression politique, les abstentionnistes n'étant pas satisfaits de l'offre politique ou du système politique dans son ensemble (« **abstention dans le jeu** »), ce qui les conduit à s'abstenir épisodiquement tout en utilisant d'autres moyens d'expression politique (grève, manifestations, désobéissance civile, etc.). Le type d'élection joue cependant un grand rôle, le second tour de la présidentielle étant traditionnellement celui où l'abstention est la plus faible en France, à quelques exceptions historiques près.

Il existe enfin une frange d'abstention « administrative », principalement le fait de jeunes étudiants qui ne vivent pas dans la commune où ils votent.

IV. Résumé du programme de la partie « regards croisés »

a. la gestion des risques dans les sociétés développées

Il y a un cours réalisé pendant le coronavirus à la télévision : (30 minutes)

<https://www.lumni.fr/video/attitudes-et-protections-face-aux-risques-dans-les-societes-developpees>

Les individus des sociétés développées font face à différents **risques sociaux** dans leur existence, susceptibles de diminuer leurs revenus ou d'augmenter leurs dépenses. Un risque social a deux dimensions : sa gravité et sa probabilité de survenir. En règle générale, les individus craignent bien plus les risques qui sont nouveaux et rares, et ont tendance à minimiser les risques connus et fréquents, même s'ils font au final bien plus de morts. Ainsi, un attentat à Paris qui tue 200 personnes va entraîner bien plus de mobilisation des pouvoirs publics et de réactions médiatiques que le cancer ou les accidents de la route qui font des milliers de morts chaque année, car la perception sociale du risque n'est pas la même.

Au cours de l'histoire humaine, les risques rencontrés par un individu aussi bien que la prise en charge du risque ont beaucoup évolué. Dans les sociétés préindustrielles, le risque est surtout pris en charge par le petit groupe (famille, village, communauté). Le risque agricole est le risque majeur (mauvaise récolte, famine), mais il y a aussi le risque de guerre, de maladies, etc. La perception du risque est souvent religieuse (destin, fléau de Dieu...). Dans les sociétés industrielles modernes, marquées par **l'individualisation et la solidarité organique** (qu'implique une **forte division du travail**), le risque est plus en plus pris en charge en dehors du groupe restreint, par des institutions spécialisées, publiques (Etat-providence) ou privées (assurances, mutuelles). La société industrielle implique donc de nouveaux risques (accidents du travail, accident nucléaire, risque technologique, pandémie) qui prennent des échelles plus importantes qu'auparavant du fait de la mondialisation, mais aussi de nouvelles façons de prendre en charge le risque.



Aujourd'hui en France, on distingue plusieurs types de risques sociaux, dont 4 sont spécifiquement couverts par la Sécurité sociale : **accident du travail, famille, et surtout maladie et vieillesse** qui représentent à eux deux 85% des dépenses de la Sécurité sociale. Le risque chômage est couvert par Pôle emploi. **L'exposition au risque est très variable selon le type de risque et le facteur considéré** : par exemple, le risque de chômage est surtout le fait des moins qualifiés et des jeunes, tandis que le risque de maladie est plus élevé chez les personnes âgées. Ou encore, le risque d'accident du travail est bien plus élevé quand on travaille dans une usine avec des machines (ouvriers) que pour les cadres dans un bureau.

Les psychologues ont mis en évidence un phénomène **aversion au risque** et d'**aversion à la perte**. Confrontés à des choix similaires, les individus vont préférer les pertes aléatoires aux pertes certaines mais paradoxalement privilégier les gains certains aux gains aléatoires. Ceci peut expliquer certains phénomènes en matière financière (paniques boursière par exemple) ou de santé publique. Les choix des traders, des médecins, des ministres de la santé... peuvent être influencés par des critères cachés notamment la façon dont le choix est présenté (comme un gain ou comme une perte).

Dans les sociétés industrielles, la gestion des risques s'opère à différents niveaux. En amont, une **diversification** permet de réduire son exposition au risque. C'est un outil clef en finance ou en agriculture : ne pas placer toute son épargne dans un seul fond boursier, ne pas planter qu'une variété agricole dont les prix sont volatils, etc. Cette diversification s'opère au niveau des risques « habituels » et peu coûteux, tels qu'une variation des prix agricoles, une variation des prix des titres financiers, etc. Elle est décidée au niveau des agents. De plus la **prévention du risque**, par des mesures telles que campagnes de communication anti-tabac ou anti-alcool au volant, campagne sur les « gestes barrières », etc. tente de modifier les comportements individuels par des **incitations** afin de prévenir le risque en amont.

Les risques plus importants nécessitent une **mutualisation**, qui passe généralement par des entreprises spécialisées, les **assurances**. Il existe un très grand nombre de solutions (mutuelles, assurances privées, contrats à termes) qui permettent de couvrir certains risques en échange d'un paiement. Le principe est néanmoins toujours le même : on transforme **un risque individuel en risque collectif**, car une société entière peut plus facilement financer un risque qu'un individu seul. Certains risques, très coûteux ou difficiles à évaluer, restent notamment complexes à assurer et donnent lieu à des litiges juridiques (cf. coronavirus).

Du point de vue des **différentes institutions de prise en charge du risque**, on peut citer la famille proche qui continue d'être un soutien financier important. Par exemple, les parents versent des aides financières à leurs enfants mineurs ou étudiants : environ 35 milliards d'euros selon l'INSEE en 2018. Les enfants prennent à leur tour en charge le financement de la maison de retraite (EPAD) de leurs parents âgés. Une maison de retraite coûte en moyenne 1500€ par mois. Sans aide familiale, peu de retraités ont les moyens.

Chaque pays adopte une gamme d'instruments variés, plus ou moins étatisés, plus ou moins étendus. En France, la **Sécurité sociale** reste la grande institution de prise en charge du risque, grâce à un système de **cotisations sociales élevées**. Outre les cinq risques mentionnés plus haut, la France prend en charge le risque de pauvreté ou de handicap grâce à des aides spécifiques de l'Etat. Soit des **prestations monétaires** sont fournies aux agents (elles sont alors prises en compte dans le **revenu disponible**), soit le risque est pris en charge de manière plus indirecte grâce à des **services non marchands** (santé, école, etc.). D'un point de vue monétaire, on distingue des **prestations universelles** (versées sans conditions), un principe **d'assistance** (versé sous conditions de ressources mais sans cotisations préalable) et un **principe d'assurance** (versé sous conditions de cotisations préalables). Si tous les principes coexistent en France, le principe **d'assurance** est largement dominant à travers les branches « vieillesse », « chômage » et « maladie » de la Sécurité sociale notamment, qui représentent une grande part de ses dépenses.

Différents modèles peuvent alors être dégagés, selon le niveau de prise en charge du risque et sont de degré d'étatisation. La France est généralement classée dans les modèles « **corporatiste** », tandis que les pays nordiques (Suède, Danemark, Norvège) dans les modèles « **sociaux-démocrates** » (ils reposent beaucoup plus sur l'assistance). Les pays anglo-saxons enfin, ont des modèles « libéraux » où une grande part est laissée au marché privé. Chaque solution est le fruit d'une culture particulière et présente ses avantages et inconvénients : schématiquement, **le modèle français augmente fortement le coût du travail, le modèle nordique implique des impôts élevés et le modèle anglo-saxon n'offre pas une couverture sociale étendue.**

Plus généralement, toute prise en charge du risque implique des effets positifs (santé, productivité des salariés, espérance de vie, réduction de la pauvreté) et négatifs, principalement liés au financement dans un contexte **d'asymétrie d'information**. Le concept **d'aléa moral**, déjà étudié à propos des marchés, permet par exemple de comprendre pourquoi certains individus ont tendance à effectuer des dépenses de santé trop élevées : tarification à l'acte qui incite le professionnel de santé à surprescrire, surconsommation de médicaments, arrêts maladies abusifs... Différents mécanismes (franchises, ticket modérateur, contrôle) sont mis en œuvre pour limiter cet aléa moral. Un débat similaire a lieu sur le marché du travail à propos de la dégressivité des allocations chômage, et de son impact sur l'incitation à retrouver un emploi, notamment sur les cadres les plus qualifiés.

b. La gouvernance des entreprises

1 Entreprises et entrepreneurs

A. Le cycle de vie d'une entreprise

pp. 262-263

- Toutes les entreprises au cours de leur « vie » suivent un ensemble d'étapes ponctuées de crises à dépasser, appelé « cycle de vie ».
- Si chaque facteur de crise n'est pas résolu, l'entreprise risque de disparaître : elle fait faillite ou elle est rachetée.
- Pour s'adapter aux étapes de son cycle de vie, l'entreprise peut adopter différents **statuts juridiques** au cours de son évolution.

B. La diversité des figures de l'entrepreneur

pp. 264-265

- Il existe une grande diversité d'**entrepreneurs**. Ils se distinguent d'abord par leur **statut juridique**. Le **chef d'entreprise** peut être à la tête d'une **entreprise individuelle** ou bien il peut diriger une **société**. En France, depuis 2009, le statut de **micro-entrepreneur** est apparu : la création d'entreprises est depuis facilitée grâce à des formalités administratives simplifiées.
- Les entrepreneurs diffèrent également d'un point de vue économique. Il existe ainsi plusieurs profils d'entrepreneurs. L'**entrepreneur-innovateur** introduit l'invention dans le système économique. Le **manager** est la figure de l'entrepreneur à qui les actionnaires délèguent leur pouvoir au quotidien pour assurer le développement de l'entreprise. L'**entrepreneur actionnaire** est celui qui détient des droits de propriété sur l'entreprise, ce qui va l'inciter à maximiser le profit de cette dernière.

C. La gouvernance au sein de l'entreprise

pp. 266-267

- La **gouvernance** de l'entreprise renvoie à la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs (règles, normes, contrats, etc.) permettant d'assurer une meilleure coordination des acteurs de l'entreprise. L'**organigramme** d'une entreprise permet par exemple de comprendre comment le pouvoir de décision est réparti dans l'organisation.
- Dans le choix de son mode de gouvernance, l'entreprise peut opter pour une **centralisation** des décisions, consistant en une concentration du pouvoir sous une autorité unique, ou pour une **décentralisation** des décisions, qui consiste à donner plus de pouvoirs aux différents acteurs de l'entreprise.

2 L'entreprise, une organisation économique et sociale

A. L'entreprise et ses parties prenantes

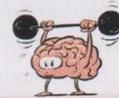
pp. 268-269

- L'entreprise est un lieu dans lequel interviennent des acteurs aux profils et motivations variés, appelés « **parties prenantes** » (**salariés, managers, propriétaires/actionnaires**, etc.). La plupart des parties prenantes sont liées entre elles par contrat. Leurs actions internes à l'entreprise doivent être coordonnées pour que l'entreprise existe. En ce sens, l'entreprise est une **organisation**.
- L'entreprise est également en relation avec d'autres acteurs, qu'elle peut influencer et qui peuvent influencer son fonctionnement : les fournisseurs, le système financier, les consommateurs, les pouvoirs publics, les médias, les associations.

B. L'entreprise, une organisation hiérarchisée

pp. 270-271

- Pour certains économistes, l'entreprise existe parce que, pour certains échanges, le recours au marché est relativement trop coûteux. Ainsi, l'existence de la firme se justifie pour réduire les **coûts de transaction**.
- Dans l'entreprise, le système de prix disparaît et la coordination des actions est assurée via la **hiérarchie**. Un type particulier de contrat illustre ce principe de



Mémorisation active

Pour ancrer les notions dans ma mémoire, j'utilise plusieurs fois dans l'année les outils de révision suivants :

Mémocartes

hatier-clic.fr/19ses1148

Tableau à imprimer

➤ Manuel numérique

MOTS-CLÉS



Reportez-vous au dico illustré en fin d'ouvrage.

- ✓ Autorité
- ✓ Centralisation / décentralisation
- ✓ Conflit
- ✓ Coopération
- ✓ Cycle de vie
- ✓ Entreprise
- ✓ Figures de l'entrepreneur
- ✓ Gouvernance
- ✓ Hiérarchie
- ✓ Manager
- ✓ Organisation
- ✓ Parties prenantes
- ✓ Propriétaires
- ✓ Relations sociales
- ✓ Salariés
- ✓ Statut juridique

sont-elles organisées et gouvernées ?

coordination, c'est le contrat de travail : le salarié se place volontairement sous la subordination de son employeur.

- L'entreprise arbitre entre « faire faire » à une autre entreprise, c'est-à-dire **externaliser** une activité productive, et « faire » soi-même, c'est-à-dire **internaliser** la fonction (services après-vente, marketing, juridique...). Le choix d'externaliser une fonction productive dessine une hiérarchie entre entreprises.

C. L'entreprise, un lieu de relations sociales pp. 272-273

- L'entreprise est un lieu de **relations sociales** où se combinent coopération et conflit.
- Il y a **conflit** lorsque le système hiérarchique engendre des tensions entre salariés, entre salariés et direction, entre propriétaires et dirigeants de l'entreprise.
- Cependant, pour que l'entreprise accomplisse ses fonctions économiques, il est nécessaire que les parties prenantes coopèrent. La **coopération** passe notamment par le partage d'objectifs communs.

Résumé audiovisuel

Manuel numérique

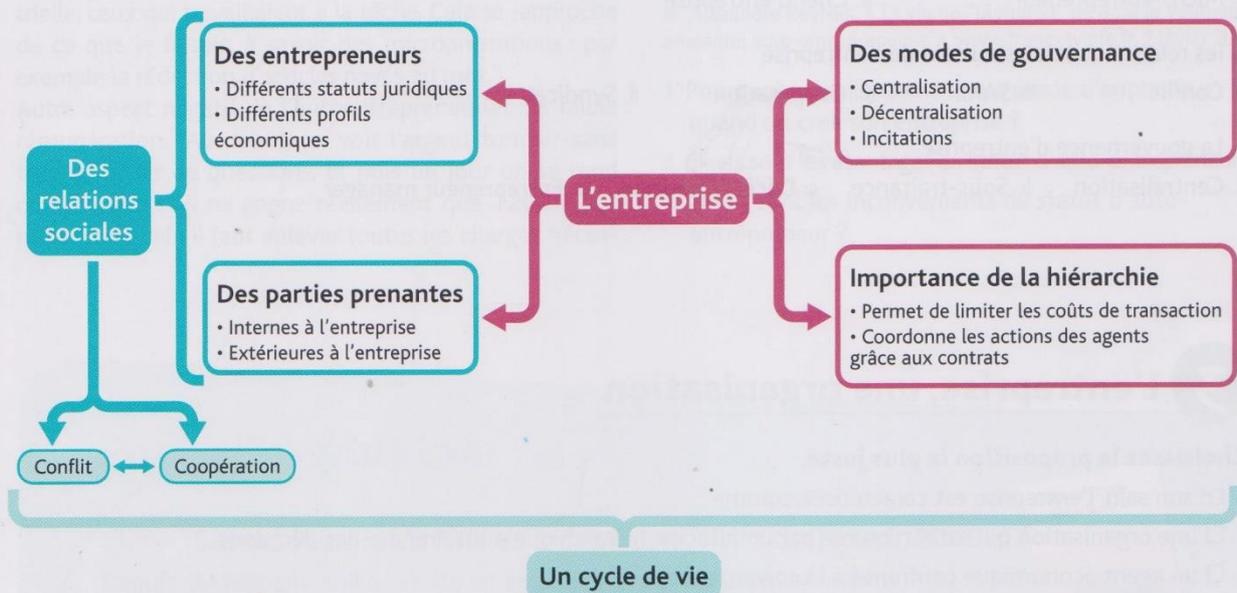
Schéma imprimable

Manuel numérique

Schéma interactif

hatier-clic.fr/19ses1149

Schéma de synthèse



➤ Faire la synthèse en se posant des questions.

- 1 En quoi consiste le cycle de vie de l'entreprise ?
- 2 Quelles sont les différentes parties prenantes de l'entreprise ?
- 3 En quoi consiste la gouvernance de l'entreprise ?
- 4 Pourquoi l'entreprise choisit-elle parfois de recourir à la hiérarchie plutôt qu'au marché pour accomplir certaines tâches productives ?
- 5 Quelles formes peuvent prendre les relations sociales dans une entreprise ?

V. Les épreuves de bac

a. Le grand oral : <https://eduscol.education.fr/cid149452/presentation-du-grand-oral.html>

b. Les épreuves écrites (4 heures) au choix :

- La dissertation avec 4 documents

- L'épreuve composée : 1 question de cours (4 points) , traitement statistique d'un document (6 points) et une mini dissertation avec documents (10 points)

c. Programme de l'écrit pour bac 2021

Science économique

- Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?
- Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?
- Comment lutter contre le chômage ?

Sociologie et science politique

- Comment est structurée la société française actuelle ?
- Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?
- Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?
- Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?

Regards croisés

- Quelle action publique pour l'environnement ?